

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 116-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.610

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hofmann (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 17

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 05.06.2014

N° d'ACE: 1204/2014 du 15 octobre 2014
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



BKW transgresse la politique gouvernementale

Le Conseil-exécutif est chargé, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de BKW, d'exiger de la société qu'elle se retire du groupe de recourants opposés au réseau de mesure de la radioactivité dans l'environnement URAnet.

Développement

Dans le *Bund* du 8 mai dernier, on pouvait lire l'information suivante : « BKW, Axpo, KKW Gös-gen et KKW Leibstadt AG refusent de financer le réseau URAnet. Il était prévu à l'origine de poser les premières sondes pour mesurer la radioactivité de l'Aar et du Rhin cette année et de remplacer le système de surveillance de l'air une année plus tard. » [trad.]

Les organisations en question ont formé ensemble recours contre la construction du réseau de mesure.

Après la catastrophe de Fukushima, il est apparu clairement que le risque de contamination radioactive de l'eau était nettement sous-estimé dans notre pays. Si au Japon, on a observé des rejets radioactifs dans la mer, à Mühleberg, ces rejets s'écoulent dans l'Aar, puis, à travers le

Mittelland, dans le lac de Bienne. La contamination de l'Aar serait désastreuse pour les captages d'eau potable.

Dans l'article du *Bund*, on lit encore : « La découverte de césium radioactif en provenance de Mühleberg dans le lac de Bienne l'été dernier a fait des vagues. Certes, les valeurs limite étaient loin d'être atteintes. Mais l'étonnement initial des autorités face à l'augmentation de la radioactivité a mis en évidence les graves lacunes du système de surveillance de la radioactivité dans les eaux. » [trad.]

Il apparaît donc que le déversement d'isotopes radioactifs dans l'Aar est problématique, même en cas « d'exploitation normale ». Raison pour laquelle j'avais déposé une interpellation à ce sujet le 10 septembre 2013. J'avais découvert alors que Mühleberg déverse nettement plus de rejets radioactifs que les autres centrales suisses, fait d'ailleurs confirmé par le Conseil-exécutif dans sa réponse.

Une autre citation du *Bund* : « Dans sa réponse à des interventions déposées par les Verts, le Conseil fédéral a reconnu que les systèmes actuels de mesure sont insuffisants. Mais, dès le 15 mai 2013, il a décidé la mise en place d'un nouveau réseau automatique de mesure de la radioactivité de l'air et, c'est nouveau, de l'eau. » [trad.]

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie n'est pas restée inactive non plus : dès le mois de janvier 2013, elle affirmait clairement (dans une prise de position adressée à l'IFSN) que Mühleberg devait réduire et contrôler ses rejets radioactifs. C'est ce qu'elle affirmait dans la réponse à mon interpellation susmentionnée.

Une dernière citation du *Bund* : « Le recours des exploitants va retarder le processus, comme le confirme Sybille Estier, la responsable de la Section URA Radioactivité de l'environnement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). » [trad.] Ces retards totalisent au moins une année, peut-être plus. L'OFSP juge lui aussi manifestement urgente la mise en place du réseau de mesure.

Pourquoi BKW a-t-elle toutes les raisons de se retirer du groupe de recourants ?

Mühleberg présente diverses caractéristiques qui lui sont propres :

1. Le Conseil-exécutif juge urgent de mettre en place un réseau de mesure et de réduire les rejets radioactifs. L'attitude de BKW, qui a fait recours, sabote donc les intentions du gouvernement. Le réseau en question conditionne en effet la réalisation de toutes les autres mesures.
2. D'après la BZ du 6 mai, BKW est la seule exploitante de centrale nucléaire de Suisse dans laquelle le canton détient une participation majoritaire.
3. Mühleberg est de toutes les centrales suisses celle qui déverse le plus de substances radioactives en régime d'exploitation normale (cf. ci-dessus).

Comparée aux bénéfices de Mühleberg (déclaration de Madame Thoma dans la BZ du 19.4.2014 : « La fermeture de la centrale va réduire les bénéfices de BWK de 120 millions par an. » [trad.]), la somme sur laquelle porte le litige est très modeste : 350 000 par an pendant 15 ans, toutes centrales confondues. Et BKW ne devrait en payer qu'une partie. C'est de la négligence pure d'empêcher la mise en place d'un réseau de mesure pour une somme aussi ridicule.

Motivation de l'urgence :

Le recours en question a été déposé et la procédure est en cours. Le retrait n'a de sens que s'il est signifié en début de procédure.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis du motionnaire selon lequel, dans le domaine des centrales nucléaires, la sécurité – et avec elle les systèmes qui permettent de la mesurer et de la surveiller – est tout à fait centrale. Dans toutes les décisions relatives à la stratégie et à l'exploitation, il est impératif d'accorder à la sécurité une priorité absolue. Que BKW participe ou non à la procédure juridique en question n'a cependant pas de répercussions directes qui seraient significatives sur le plan de la sécurité. Le Conseil fédéral a fait savoir qu'il avancera les fonds nécessaires au financement du réseau de mesure dans l'eau, de manière à ce que le recours n'entraîne pas de retards à ce niveau. Il s'agit ici d'une décision de nature purement procédurale, qui relève de la responsabilité de la direction de BKW. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a en l'occurrence pas lieu de se mêler de cette question qui relève de la compétence opérationnelle de BKW.

Au Grand Conseil